

PROTCOLE SANITAIRE LORS DES REVISIONS DE HARPES CHEZ LES CLIENTS

- 1) A la prise de rendez-vous
Le technicien informe le client qu'il recevra par mail une « lettre d'engagement » à signer précisant les conditions de l'intervention :
 - attestation sur l'honneur que la harpe n'a pas été touchée depuis 48 heures et
 - que le client ne présente aucun signe de la maladie
 - obligations du client : port du masque, distanciation, mise à disposition d'un lavabo avec savon, règlement de l'intervention a posteriori par virement, sauf exception (paiements en espèces ou chèque préparé remis dans une enveloppe)
 - liste des problèmes techniques à régler

- 2) Voiture
Avant la tournée la voiture aura été nettoyée au préalable. Il s'écoulera un délai de 24h minimum pour la passation du véhicule. Les clés auront été désinfectées au préalable et placées dans un sachet à disposition du technicien.
A la prise du véhicule, le technicien désinfecte systématiquement la camionnette avant de l'utiliser, en particulier les volant, levier de vitesse et frein à main.

- 3) Avant de se présenter au client le technicien s'équipe :
D'un masque chirurgical fourni par l'entreprise
D'une visière
De gants.

- 4) A l'arrivée du technicien chez le client le technicien récupère la lettre d'engagement dûment signée. Il prévient le client qu'il restera seul dans la pièce.

- 5) Avant de commencer la révision, le technicien désinfecte la harpe en portant les gants :
 - savon noir pour les parties en bois et parties métalliques (nettoyage avec un chiffon)
 - gel alcoolisé pour les cordes (nettoyage avec essuie-tout) .

- 6) Le technicien rassemble les outils dont il aura besoin et les désinfecte.

- 7) Le technicien enlève ses gants et les met dans le sac à déchets fermé en même temps que les chiffons qu'il aura utilisé pour la désinfection.

- 8) Le technicien se lave les mains au point d'eau du client ou à défaut avec le gel fourni par l'entreprise.

- 9) Le technicien exécute toutes les opérations habituelles de révision, mains nues.
- 10) A la fin de la révision le technicien pourra donner des explications au client en respectant la distanciation. Le client peut essayer la harpe ; mais le technicien s'interdit de d'intervenir à nouveau sur la harpe, sauf à reprendre la procédure de nettoyage (à éviter).
- 11) Si le client a opté pour le paiement en espèce ou chèque, le technicien prend possession de l'enveloppe.
- 12) Le technicien enferme les restes : feutres et pièces mécaniques usagés, dans le sac à déchets.
- 13) Avant de partir, le technicien se lave les mains au point d'eau du client ou, à défaut, avec le gel fourni par l'entreprise. Il désinfecte sa visière.
- 14) Pendant toute la durée de sa visite et en dehors, le technicien respecte les règles de distanciation.
- 15) Le technicien utilise deux masques chirurgicaux par jour. Le masque usagé est enfermé dans le sac à déchets.

Pour l'Instrumentarium
Christophe Rançon
Président

L'employé
nom/prénom :